



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2015-03**

**Objet : Délibération portant modification du rythme de collecte des ordures ménagères sur la commune de Tresses**

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2015, le 14 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Fargues Saint-Hilaire, sous la présidence de Bernard CROS, 1 <sup>er</sup> Vice-président	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	07/IV/2015		
Date d'affichage	07/IV/2015		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Sylvie LHOMET
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses		Christian SOUBIE
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20150417-2015-03-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché, le 22 AVR. 2015

N° 2015-03

**Objet : Délibération portant modification du rythme de collecte des ordures ménagères sur la commune de Tresses**

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 31 mars 2015

Rapport de synthèse :

La commune de Tresses a sollicité le SEMOCTOM et la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" afin de valider son projet de modification des rythmes de collecte sur la commune. Actuellement, les habitants de la communes bénéficient de deux collectes hebdomadaires des OM, une collecte sélective par quinzaine et d'une collecte du verre mensuelle.

La commune a réalisé un sondage auprès des habitants qui montre que 88% d'entre eux privilégient le passage à une seule collecte des OM par semaine. La commune et le SEMOCTOM envisage cette modification à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Les entreprises et établissement publics qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une seconde collecte d'ordures ménagères à travers la redevance spéciale avec un paiement direct au SEMOCTOM pour les entreprises.

En application d'une délibération du conseil syndical du SEMOCTOM en date du 9 juillet 2009, la baisse de la participation demandée par le SEMOCTOM est lissée progressivement sur 3 ans. La baisse en année pleine pour la commune est de 28 000 € pendant trois ans. Pour trois mois la première année, elle va être de 6 999 €.

Cette baisse sera naturellement impactée sur la perception de la TEOM sur la commune concernée

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider la demande de modification des rythmes de collecte des OM sur la commune de Tresses à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 comme suit : une collecte hebdomadaire des OM, une collecte sélective par quinzaine et une collecte du verre mensuelle.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 14 avril 2015

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20150417-2015-03-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE

